



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le mercredi 4 octobre 2017 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président de la Communauté maritime et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM1710-938**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux

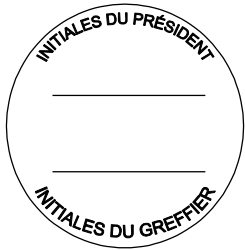


No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

- 7.1. Administration
  - 7.1.1. Mandat au Centre d'archives régional des Îles – Élaboration d'un inventaire et d'un plan d'intervention des besoins en matière d'archivage municipal
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
  - 7.3.1. Embauche de personnel – Chargé de projet – Démarche structurée de planification des interventions en prévention de la criminalité – Volet 1
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1. Adoption du plan de renouvellement des équipements et véhicules municipaux 2017-2022
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.5.1. Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique – Soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier
  - 7.5.2. Mise en place d'un poste satellite en sécurité incendie – Village de Grande-Entrée
  - 7.5.3. Mandat à l'entreprise Wendell Chiasson inc. – Fourniture et installation d'une clôture au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1. Politique environnementale – Adoption du plan d'action 2018-2020
  - 7.6.2. Adoption de la Charte des paysages madelinots
- 7.7. Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1. Demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales – Activités annuelles de la Table des pêches et de l'aquaculture
  - 7.7.2. Projet de conversion de la centrale thermique d'Hydro-Québec – Dépôt des attentes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
  - 7.7.3. Projet de conversion de la centrale thermique d'Hydro-Québec – Appel de propositions – Adoption et transmission des exigences minimales de la Communauté maritime à Hydro-Québec
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

- 7.8.1. Autorisation de signature – Addenda à l’Entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications – Centre d’interprétation du phoque
- 7.9. Service de l’ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.9.1. Autorisation de signature d’un bail de location – Zone industrielle lourde Ib1 – Entreprise Conrad Miousse et fils inc.
- 7.10. Réglementation municipale
  - 7.10.1. Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à l’acquisition de véhicules et d’équipements de voirie et de déneigement et un emprunt de 420 000 \$
  - 7.10.2. Adoption du Règlement n° CM-2017-06 modifiant le Règlement n° A-2014-05 concernant le programme municipal d’aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières et des services – Construction d’un immeuble de 12 unités dans le village de Fatima
- 8. Affaires diverses : Changement de date – Séance ordinaire de novembre 2017
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CM1710-939**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2017**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017.

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d’approuver ce procès-verbal tel qu’il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n’est présenté.

**CM1710-940**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 28 août au 24 septembre 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 403 950,26 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

CM1710-941

#### **Mandat au Centre d'archives régional des Îles – Élaboration d'un inventaire et d'un plan d'intervention des besoins en matière d'archivage municipal**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assume la responsabilité légale de la gestion des archives municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a amorcé les travaux de rapatriement des archives des anciennes municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'archives régional possède les compétences et ressources requises pour guider la Municipalité dans la gestion de ses archives;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime approuve l'offre de service de 8000 \$, toutes taxes incluses, déposée par le Centre d'archives régional des Îles (CARDI) et le mandat pour l'élaboration d'un inventaire des besoins et la préparation d'un plan d'intervention des archives municipales.

Cette dépense sera financée à même le surplus accumulé de la Communauté maritime.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

### **RESSOURCES HUMAINES**

CM1710-942

#### **Embauche de personnel – Chargé de projet – Démarche structurée de planification des interventions en prévention de la criminalité – Volet 1**

Le Service des ressources humaines a procédé, en juillet 2017, à un appel de candidatures par affichage externe d'un poste contractuel de chargé de projet. Parmi les six offres reçues, quatre candidats ont été sélectionnés pour passer un test écrit et pour une entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de madame Nathalie Turbide.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de madame Nathalie Turbide, à titre de chargée de projet – Démarche structurée de planification des interventions de la criminalité – Volet 1, et ce, pour une période de trente-deux semaines.

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

CM1710-943

#### **Adoption du plan de renouvellement des équipements et véhicules municipaux 2017-2022**

CONSIDÉRANT QU' au printemps 2017, la Direction des services techniques et des réseaux publics a réalisé un plan de renouvellement des véhicules municipaux en tenant compte de la durée de vie des véhicules et des frais de remplacement de pièces et équipements;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a également été soumis aux membres du conseil de la Communauté maritime pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte le plan de renouvellement des véhicules et équipements municipaux 2017-2022 tel qu'il a été déposé en date du 25 septembre 2017;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à remplacer graduellement la flotte de véhicules et équipements, au cours des cinq prochaines années, en procédant par appels d'offres.

### HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1710-944

#### Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique – Soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

CONSIDÉRANT QU' à la suite des recommandations du Protecteur du citoyen, le ministère de la Sécurité publique du Québec a mis en place un cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère met à la disposition des MRC du Québec un programme de soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier dont l'objectif est d'accroître la protection offerte dans des secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de procéder à l'élaboration d'un protocole d'intervention d'urgence et à l'achat d'équipements de sauvetage;

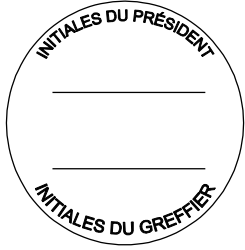
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'interventions d'urgence hors du réseau routier du Québec pour le volet 1 : Protocole local d'intervention d'urgence et le volet 2 : Matériel et équipements de sauvetage;

que le conseil de la Communauté maritime confirme son engagement à établir un plan d'intervention d'urgence qui sera soumis au ministère pour approbation;

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout document requis à cet effet.



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

No. de résolution  
ou annotation

**CM1710-945**

### **Mise en place d'un poste satellite en sécurité incendie – Village de Grande-Entrée**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c.20), a rendu obligatoire par les MRC l'élaboration d'un schéma de couverture de risques, lequel schéma a été adopté par le conseil en juillet 2010;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer des services en matière de sécurité incendie à l'ensemble du territoire des Îles;

CONSIDÉRANT les mesures prises pour répondre aux besoins de la population de Grande-Entrée et le projet d'installer, au centre du village, un poste satellite à proximité du Capitole de l'Est relevant de la caserne de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT les investissements consentis à l'achat d'équipements et à la transformation d'un camion basé dans le village de Grande-Entrée au recrutement et à la formation de nouveaux pompiers attachés à ce poste satellite;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à procéder à la mise en service du poste satellite n° 55 dans le village de Grande-Entrée.

**CM1710-946**

### **Mandat à l'entreprise Wendell Chiasson inc. – Fourniture et installation d'une clôture au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la relocalisation de Ré-Utiles, la Municipalité s'est portée acquéreur du bâtiment de l'organisme situé sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Municipalité doit procéder à la réfection de la clôture existante sur la partie avant du CGMR et clôturer également l'immeuble comportant l'ancien bâtiment de Ré-Utiles;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'entreprise Wendell Chiasson inc., le 20 septembre dernier, relativement à la fourniture et l'aménagement d'une clôture en maille galvanisées de 6 pieds de hauteur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre de l'entreprise Wendell Chiasson inc., au prix de 19 840 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture et l'aménagement d'une clôture au CGMR ;

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout document requis à cette fin.

Le montant attribuable à cette dépense sera puisé à même le surplus du CGMR.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1710-947

#### Politique environnementale – Adoption du plan d'action 2018-2020

CONSIDÉRANT QUE la Politique environnementale de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine trouve sa justification et sa cohérence dans l'omniprésence de l'environnement dans la vie socioéconomique des Madelinots;

CONSIDÉRANT QUE la politique environnementale découle du Plan stratégique d'intervention en environnement réalisé entre 2010 et 2012 dans le cadre d'une importante démarche concertée entre de nombreux acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'environnement est incontestablement devenu un enjeu de premier plan et une grande préoccupation pour la communauté madelinienne;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit maintenant être accompagnée d'un plan d'action qui constituera pour les instances municipales un outil d'aide à la décision et une référence pour les acteurs du milieu et les citoyens désireux de contribuer à la protection de l'environnement madelinot et au développement durable de l'archipel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

d'adopter le plan d'action 2018-2020 de la Politique environnementale de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine telle que déposée séance tenante;

d'en assurer sa mise en œuvre en collaboration avec les partenaires du milieu et les citoyens afin de donner aux générations actuelles et futures un cadre de vie sain et durable.

**CM1710-948**

### **Adoption de la Charte des paysages madelinots**

CONSIDÉRANT QUE la notion de paysage est celle qui à notre époque permet d'englober les préoccupations reliées au développement, à l'urbanisme, à l'environnement et à la pérennité des ressources;

CONSIDÉRANT QUE le paysage constitue l'élément patrimonial auquel les Madelinots, qu'ils soient d'origine ou non, sont le plus attachés ;

CONSIDÉRANT QUE le paysage contribue pour une grande part à notre qualité de vie (voisinage, sécurité, beauté, accessibilité, vie communautaire);

CONSIDÉRANT QU' il possède une valeur économique indéniable, tant pour le développement de l'emploi que pour la pérennité de notre industrie touristique;

CONSIDÉRANT QU' aux Îles de la Madeleine, le paysage se découpe en unités de vie appelées « cantons » lesquels comprennent des traits particuliers (naturels et construits) et des similarités entre eux et qu'ils ont évolué globalement sur près de deux siècles;

CONSIDÉRANT QU' une fois compris et analysés, les cantons forment une unité paysagère pouvant servir à élaborer un mode d'intervention plus adapté à la complexité et à la fragilité de notre territoire et en même temps, plus adapté aux besoins de notre époque;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des paysages est une responsabilité et un devoir collectif et le bien le plus précieux que nous pouvons léguer à ceux qui nous succéderont;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013, la Municipalité des Îles conduit un double exercice visant à comprendre d'une part la trame historique et l'évolution du paysage madelinot et d'autre part, à développer des outils de gestion mieux adaptés;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est en mesure d'élaborer un plan de protection des paysages madelinots;

CONSIDÉRANT QUE le projet Paysage cadre avec chacune des orientations du projet Horizon 2025;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

de mobiliser la Communauté maritime autour d'un projet rassembleur et novateur tel que le projet Paysage et d'adopter, à l'instar de plusieurs MRC du Québec, une charte des paysages afin de marquer cet engagement;

de mettre en place une stratégie de communication afin de remodeler une vision rassembleuse et actuelle autour de ce projet;

de confier cet automne la mise en œuvre des premières étapes de ce projet à un comité interne et interservices (Aménagement du territoire, Communications, Développement du milieu et Culture – patrimoine);

d'assortir cette charte d'un plan de gestion comme recommandé à la suite des travaux d'analyse et de caractérisation et de valider ce plan auprès des partenaires du milieu;

d'examiner l'opportunité de regrouper au sein d'un département interservices les initiatives municipales en matière d'environnement, de parc régional, de gestion des terres publiques, incluant la mise en candidature de l'archipel auprès de l'UNESCO, tous enjeux pouvant être reliés au projet Paysage commencé en 2013.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

CM1710-949

#### **Demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales – Activités annuelles de la Table des pêches et de l'aquaculture**

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la pêche et la mariculture constitue un pilier de l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est reconnu comme un créneau d'excellence;

CONSIDÉRANT QU' une des orientations du projet de territoire Horizon 2025 vise à œuvrer collectivement au renforcement de notre capacité d'agir par le réseautage et les alliances stratégiques;

CONSIDÉRANT QU' en l'absence d'organisme de concertation sectorielle, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine assure présentement le suivi des travaux de la Table pêche et mariculture;

CONSIDÉRANT la volonté du secteur de maintenir les activités de partage des connaissances et de réseautage;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise le dépôt, au nom de la Table pêche et mariculture, de la demande de contribution financière au MAPAQ dans le cadre du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales – volet 3 pour l'organisation du Rendez-vous de l'industrie de la pêche et de la mariculture édition 2017;

que la directrice du Service du développement du milieu, Gabrielle Landry, soit autorisée à signer tous les documents à cette fin.

CM1710-950

### **Projet de conversion de la centrale thermique d'Hydro-Québec – Dépôt des attentes de la Communauté maritime des Îles-de-la- Madeleine**

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec est une société d'État ayant la responsabilité de desservir l'ensemble du territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la démarche en cours visant la conversion de la centrale thermique de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE la décision à venir d'Hydro-Québec concernant l'avenir énergétique des Îles-de-la-Madeleine est d'une importance cruciale pour l'ensemble de la collectivité madelinienne;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a identifié les exigences minimales du milieu à l'égard des soumissionnaires pour cet appel de propositions;

CONSIDÉRANT l'importance de faire connaître à Hydro-Québec les attentes de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime dépose à Hydro-Québec ses attentes en regard du projet de conversion de la centrale thermique, notamment quant à la nature du projet, aux impacts économiques et sociaux appréhendés, à la gestion des risques et des mécanismes privilégiés pour mettre à contribution et développer l'expertise locale en matière d'environnement et d'énergie, comme libellé dans le document intitulé : Projet de conversion de la centrale thermique de Cap-aux-Meules – Attentes de la Communauté maritime.



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

No. de résolution  
ou annotation

CM1710-951

### **Projet de conversion de la centrale thermique d'Hydro-Québec – Appel de propositions – Adoption et transmission des exigences minimales de la Communauté maritime à Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec projette de lancer en 2018 un appel de propositions ouvert à toutes sources d'énergie pour convertir la production d'électricité de la centrale thermique de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement à cet appel de propositions, Hydro-Québec procède à la mise à jour du projet de raccordement au réseau intégré par l'implantation d'un câble sous-marin reliant les Îles-de-la-Madeleine à la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de ces deux processus, Hydro-Québec retiendra un scénario en regard de 4 critères, soit la fiabilité, le coût, l'environnement et le milieu;

CONSIDÉRANT la demande déposée par Hydro-Québec à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine d'identifier les exigences du milieu afin que celles-ci soient intégrées à son éventuel appel de propositions;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du milieu ont fait l'objet de présentation et de bonification de la part de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques et du Forum des partenaires;

CONSIDÉRANT les besoins d'expertise en matière d'analyse d'une éventuelle participation financière communautaire, d'établissement de redevances ou de compensations possibles dans le cadre de ce projet de conversion;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte le document « Identification des exigences minimales de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Appel de propositions d'Hydro-Québec – Conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine »;

que ces exigences soient transmises à Hydro-Québec afin qu'elles soient intégrées au document d'appel de propositions aux fins d'analyse par Hydro-Québec;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

que le conseil de la Communauté maritime signifie à Hydro-Québec qu'en aucun moment, les exigences minimales du milieu ne pourront être considérées comme une preuve d'acceptabilité sociale des projets déposés dans le cadre de l'appel propositions;

que le conseil de la Communauté maritime confie à la firme LBA Stratégies Conseils le mandat d'évaluer les structures potentielles de partenariat communautaire pour les énergies complémentaires ainsi que les modalités de création, par Hydro-Québec, d'un fonds de compensation au bénéfice de la collectivité.

### **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CM1710-952

#### **Autorisation de signature – Addenda à l'Entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications – Centre d'interprétation du phoque**

CONSIDÉRANT QU' au printemps dernier, à la demande du ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Municipalité a fait part de son intention de renouveler les ententes de partenariat qui lient nos deux institutions depuis 2002;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a voulu se donner le temps d'évaluer l'application du décret sur l'insularité dans le secteur culturel en proposant au MCC d'ajouter d'éventuels addenda à ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite par cette démarche aider les organismes culturels reconnus à apaiser les contraintes et surcoûts liés à l'insularité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également aider le Centre d'interprétation du phoque à actualiser sa mission et à se positionner pour un éventuel soutien au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE cette volonté a été exprimée dans une résolution adoptée par la Communauté maritime le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le travail de concertation avec les organismes culturels reconnus et soutenus a commencé cet été et qu'il va se poursuivre durant les mois d'octobre et de novembre;

CONSIDÉRANT QUE pour le Centre d'interprétation du phoque, la Municipalité est prête à ajouter un addenda permettant à cet organisme de bénéficier d'une contribution du MCC pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE la contrepartie pour la Municipalité sera de conclure l'entente sur 2 ans (au lieu d'un an) avec le ministère de la Culture et des Communications;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'élaborer dès à présent, de concert avec le ministère de la Culture et des Communications et le Centre d'interprétation du phoque, le libellé des actions à entreprendre en matière de patrimoine, médiation culturelle, développement des contenus et innovations à inscrire au sein de l'entente de partenariat sur la Politique culturelle des Îles;

de modifier les apports financiers de l'entente de manière à intégrer ces actions du tiers partenaire, le Centre d'interprétation du phoque, au cadre global de l'entente de développement culturel convenue au printemps dernier, ce qui porte l'investissement local à 129 500 \$ pour l'année 2018 (contrepartie de 140 000 \$ de la part du MCC) et à 136 000 \$ pour l'année 2019 (contrepartie de 140 000 \$ de la part du MCC);

de poursuivre le travail d'évaluation commencé avec les autres organismes culturels reconnus et soutenus au sujet des contraintes et surcoûts liés à l'insularité.

### **SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS**

CM1710-953

#### **Autorisation de signature d'un bail de location – Zone industrielle lourde Ib1 – Entreprise Conrad Miousse et fils inc.**

CONSIDÉRANT QU' avec l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé en juin 2010, il a été décrété que les nouveaux usages industriels lourds devraient s'implanter dans une zone industrielle réservée à cette fin et située en bordure du Centre de gestion des matières résiduelles;

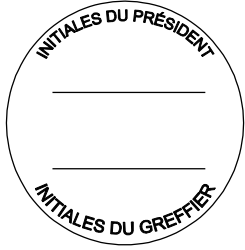
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a aménagé un espace industriel afin d'y permettre l'implantation d'industries lourdes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Conrad Miousse et fils inc. a signifié son intérêt pour la location à long terme d'un terrain en zone industrielle comme lieu d'entreposage et de distribution de gaz propane;

CONSIDÉRANT QU' une entente sous forme de bail doit être signée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise la signature d'un bail comportant la location de l'espace industriel désigné comme étant le lot 5 412 944 du cadastre du Québec;

que le greffier soit autorisé à signer tout document relatif à cette location.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1710-954

#### Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et d'équipements de voirie et de déneigement et un emprunt de 420 000 \$

Le conseiller M. Léon Déraspe donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et d'équipements de voirie et de déneigement et un emprunt de 420 000 \$.

CM1710-955

#### Adoption du Règlement n° CM-2017-06 modifiant le Règlement n° A-2014-05 concernant le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières et des services – Construction d'un immeuble de 12 unités dans le village de Fatima

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a adopté en 2014, un règlement relatif à un crédit de taxes foncières pour la construction d'un immeuble de 12 unités dans le village de Fatima;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a informé que le programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes, peut être accordé pour une période maximale de 35 ans;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime souhaite modifier la durée du crédit de taxes accordé en vertu du règlement n° A-2014-05;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du 16 août 2017;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté à la séance du 12 septembre 2017;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

4 octobre 2017

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le Règlement n° CM-2017-06 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° A-2014-05 concernant le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières et des services – Construction d'un immeuble de 12 unités dans le village de Fatima »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

### AFFAIRES DIVERSES

CM1710-956

#### Changement de date – Séance ordinaire de novembre 2017

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que la séance ordinaire du 21 novembre soit devancée au 14 novembre.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1710-957

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 52.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier